



Parcoursup ne réduit pas les inégalités mais les conforte

Depuis la divulgation des premiers résultats de Parcoursup, des lycéens, des enseignants, rejoints par des élus d'opposition, accusent le nouveau système de désavantager les candidats de banlieue, notamment sur la base des résultats des établissements au baccalauréat. Les candidats parisiens sont privilégiés et le quota de boursiers introduit dans chaque formation ne suffit pas à inverser la tendance.

Sitôt que Parcoursup a rendu ses premiers résultats, une musique tenace s'est fait entendre dans la communauté éducative. Les lycéens des quartiers populaires seraient personæ non gratæ dans les universités parisiennes. L'hypothèse, vu la spécificité du système scolaire français, qui agit comme une véritable machine à reproduire les inégalités, est plus que plausible. Seulement, les données permettant d'attester une discrimination induite par le nouveau système d'admission post-bac ne sont pas (encore ?) disponibles. Sur les réseaux sociaux, « la cartographie de l'exclusion avec Parcoursup » est devenue virale.

Des modifications de taille sont survenues grâce à Parcoursup. Dans le précédent système, dans les quatre filières en tension (Staps, droit, psychologie et les filières de médecine), seuls les Parisiens étaient retenus.

La ministre de l'enseignement supérieur a préféré supprimer cette priorité académique et la remplacer par un taux d'acceptation maximal pour les bacheliers « hors secteur ».

Du temps d'APB – Admission post-bac –, les lycéens de l'académie étaient favorisés.

Seulement, cette suppression ne devrait pas modifier la donne outre mesure, vu le peu de places offertes. Pire, la mesure regorge de dommages collatéraux.

Cette primauté parisienne ne ravit pas tout le monde. À Paris-VII Diderot, par exemple, rapporte Le Figaro, le directeur de l'UFR de chimie, très réputée, s'agace et confie au quotidien que « l'an dernier, sur les 110 places offertes en première année, environ 40 % étaient occupées par des lycéens venus de banlieue ou de province ». Mais cette année, le rectorat a concédé seulement 3 % de candidats non parisiens dans l'UFR. Ce qui aboutit à cette situation ubuesque : les jeunes de la banlieue parisienne les plus brillants passeront derrière des lycéens parisiens plus médiocres qu'eux. Le responsable du cursus, Benoît Piro, raconte ainsi :

« Les 13 premiers admis ont des résultats corrects sans plus. Mais dès la 14 e place, nous avons un élève parisien qui plafonne à 8 de moyenne générale. Malgré ses 17,5 de moyenne, un candidat du Val-de-Marne, lui, est relégué en attente à la 1 010 e place ! »

De fait, le rectorat justifie cette primauté parisienne par la nécessité de réserver cette filière aux Parisiens, car il s'agit de la « seule licence de chimie identifiée » et qu'il faut permettre aux bons éléments des universités de banlieue d'y rester pour que celles-ci ne soient pas des établissements de relégation. Tant pis si cela les prive d'intégrer un cursus prestigieux.

L'exécutif jure, depuis que la loi Orientation et réussite des étudiants a été présentée, que les lycéens d'établissements populaires ou ruraux ne seraient pas discriminés. Sur le terrain, les professeurs subodoraient que leurs élèves seraient désavantagés par la nouvelle plateforme à peine les premiers résultats tombés. Le lycée Paul-Éluard à Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, a par exemple été bloqué le 31 mai en signe de protestation contre la discrimination dont les lycéens s'estiment victimes.

Stéphane Troussel, président socialiste du département de Seine-Saint-Denis, a choisi d'interpeller le 25 mai sur Twitter la ministre de l'enseignement supérieur. L' élu a résumé dans une lettre ouverte les interrogations qui taraudent parents, élèves et professeurs. Il réclame à la ministre des explications à propos des discriminations putatives des lycéens de banlieue dans une lettre ouverte.

L'élue écrit par exemple : « La première vague de réponses sur Parcoursup montre qu'une sélection s'opère en fonction du quartier et du lycée d'origine. Ce nouvel outil, opaque et inefficace, risque donc de creuser les inégalités et d'aggraver le sentiment d'injustice, notamment dans les quartiers populaires. » Il se demande également si « la localisation des lycées, et donc des quartiers, peut avoir été définie comme critère pondérant pour être accepté-e ou non dans certains établissements de l'enseignement supérieur ». La ministre lui a répondu, pour le détromper évidemment, par le même canal. Pour elle, Parcoursup est « non seulement un instrument de lutte contre les inégalités territoriales, mais également contre les inégalités sociales ».

Pas de quoi convaincre Meriem Derkaoui. La maire communiste d'Aubervilliers a ouvert une permanence quotidienne destinée aux lycéens et baptisée « SOS Parcoursup ». Les jeunes peuvent ainsi s'informer concernant leurs options d'orientation, être soutenus dans leurs démarches et surtout être recensés comme victimes d'un dysfonctionnement éventuel. Seulement, quelques chiffres permettent d'esquisser un début de réponse. À une semaine du bac, sur 810 000 candidats, 625 293 candidats ont reçu au moins une proposition, 318 340 ont définitivement accepté l'un de leurs vœux, 186 760 sont encore

« en attente ».

Lors de la divulgation des premiers résultats, le 22 mai, plus de la moitié des candidats étaient « en attente », parmi lesquels des lycéens de quartiers populaires. SUD Éducation s'est chargé de répertorier les situations tendues çà et là, tout en sachant que ces résultats ne sont pas totalement représentatifs, même s'ils répercutent les pourcentages d'affectation de 11 500 lycéens, soit environ 370 classes.

Au premier jour de l'ouverture de Parcoursup, par exemple, 71 % des élèves de terminale du lycée professionnel de l'ENNA de Saint-Denis en Seine-Saint-Denis se sont retrouvés sans propositions, avec des non ou des « en attente ». En Seine-et-Marne, ce sont 74 % des élèves du lycée Henri-Becquerel qui attendaient une réponse. Le 1^{er} juin, 54 % des candidats inscrits en Seine-Saint-Denis attendaient encore des résultats, comme 63 % de leurs camarades des Hauts-de-Seine. Plus de deux semaines plus tard, les différentes situations se sont décantées, mais le syndicat pointe une forte disproportion entre les élèves des différentes séries. 59,5 % des élèves en attente recensés sont en baccalauréat technologique, 60,9 % étant issus de la filière professionnelle, et environ 40 % relèvent des trois séries des filières générales (L, S, ES).

Sophie Vénétiay, professeure de sciences économiques et sociales dans l'Essonne et responsable du SNES-Versailles, rapporte encore que dans une classe de STMG de 34 élèves, 19 d'entre eux sont toujours sans proposition, soit 55,8 %. Dans l'autre classe de STMG, 46,8 % d'élèves sont eux aussi en attente. Par effet de contraste, au lycée Hoche, à Versailles, l'un des meilleurs lycées de l'académie, à la date du 4 juin, 94,8 % des élèves avaient au moins une proposition ferme. Il ne restait plus que 21 élèves avec uniquement des vœux « en attente ».

Ce qui lui fait dire que les élèves des filières technologiques semblent plus touchés que les élèves des filières générales par le phénomène de file d'attente, puisque d'autres établissements connaissent des taux similaires. La professeure explique son point de vue : « Il ne s'agit pas de défendre l'idée qu'il faudrait vider les facs de banlieue et de tout miser sur Paris au détriment des facs de proximité, mais bien de pointer le fait que les élèves de banlieue ont été encore plus mal traités par Parcoursup que par APB, car le lycée d'origine semble avoir pesé plus lourd que l'an dernier. »

Pour nombre d'enseignants, le doute demeure. Notamment parce que les critères utilisés pour sélectionner les étudiants sont flous et répondent aux problématiques et aux désirs de chaque commission de classement des dossiers installée dans chaque filière. Impossible d'être sûr que le lycée d'origine n'ait pas été pris en compte dans la répartition des futurs étudiants.

Des quotas de boursiers différenciés d'une filière à l'autre

La très prisée université de Paris-V Descartes a avoué pondérer les notes des élèves en fonction de leur lycée d'origine en Paces (première année commune aux études de santé) et en droit, deux

des filières les plus demandées. Pratique déjà courante dans les filières sélectives.

Maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris-VIII Vincennes-Saint Denis, Marie-Paule Couto a étudié les discriminations induites par Parcoursup à l'aide des données disponibles sur la plateforme. Elle explique que l'hypothèse selon laquelle certains établissements auraient pris cette option est difficile à attester, puisque l'outil d'aide à la décision mis à disposition par le ministère pour effectuer les classements au sein des commissions ne la prévoyait pas. Mais « il est techniquement possible de le faire à la main », rappelle la chercheuse.

Julien Gossa, maître de conférences à l'université de Strasbourg, explique dans un article sur son blog qu'il est parfaitement possible d'attribuer un bonus ou un malus aux élèves en fonction de leur établissement d'origine. Ce en prenant simplement en compte le taux de mentions le plus élevé de tel ou tel lycée, des données rendues publiques par l'Éducation nationale.

D'où la demande insistante de plusieurs acteurs de la communauté éducative pour que le ministère exige des universités qu'elles dévoilent leurs critères de classement, ne serait-ce que pour dissiper les interrogations.

Afin de donner une coloration plus sociale au nouveau dispositif Parcoursup, il a été décidé que dans chaque filière, une proportion de boursiers de l'Éducation nationale soit édictée. Ces quotas, mis en place dans un élan assumé de discrimination positive, sont fixés par le recteur. Pour le ministère de l'enseignement supérieur, cela permettra aux universités d'accueillir « des publics divers ». Seulement, comme le souligne Marie-Paule Couto, les quotas d'étudiants boursiers sont variables d'un établissement à l'autre, ce qui annule une partie de l'effet recherché. « Cela ne lutte pas contre mais reproduit les inégalités voire les institutionnalise. Par exemple en droit à Paris-VIII, il y a un quota de 16 %, alors que le chiffre est de 2 % à Assas [l'une des universités les plus prestigieuses – ndlr]. Du coup, cette mesure ne corrige rien en définitive. »

De fait, l'exemple est significatif de cette différence perpétuelle entre Paris et sa banlieue. Catherine*, conseillère d'orientation psychologue de l'Éducation nationale depuis 20 ans, exerce dans un lycée de Seine-Saint-Denis et souhaite rester anonyme. Elle partage le même avis que Marie-Paule Couto. Lorsqu'elle a découvert les quotas de boursiers fixés dans chaque formation de licence, elle est restée stupéfaite. Elle a pu apprécier les écarts entre universités et entre filières. Pour elle, il est indéniable que le procédé est « scandaleux, car il conforte et entretient les discriminations scolaires ».

Elle a relevé par exemple les mêmes écarts entre les universités intra- et extra-muros. « Pourquoi en éco-gestion à Paris-II y a-t-il 3 % de boursiers, 7 % à Paris-I, et à Villetaneuse 21 % ? Si les quotas servent à perpétuer les discriminations, à quoi cela sert-il ? Il ne faut pas blâmer Parcoursup. C'est un outil qui traduit une politique d'accès aux paramétrages ahurissante. » Elle raconte qu'il lui est difficile au quotidien de voir des jeunes de son lycée désarmés car encore « en attente ».

La ministre s'échine à affirmer que le nouveau dispositif est plus juste, plus humain et fonctionne bien mieux que les années précédentes. Elle a tenté de mesurer ce qu'elle considère comme une violence symbolique et c'est sans appel : « Avec APB, à la même époque, 18 % des élèves en première phase n'avaient rien. Cette année, le 23 mai, 54 % des élèves de terminale étaient en attente ou avaient leurs vœux refusés. »

Ce sentiment de discrimination ancré chez les élèves et leurs professeurs n'a rien de neuf. Mais le précédent système parvenait à le masquer plus subtilement. Dorénavant, un système élitiste et hautement sélectif est institué au vu et au su de tous. Les meilleurs sont les premiers retenus. Les autres doivent patienter de longues semaines. Les lycéens de filières professionnelles, plus nombreuses en banlieue, reçoivent eux aussi moins de réponses selon Sud Éducation. Autant d'alertes formulées dès le départ par les opposants à la loi.

Leïla Frouillou, sociologue et maîtresse de conférences à l'université Paris-Nanterre, a étudié les phénomènes de ségrégations géographiques et scolaires dans le cadre de sa thèse. Elle considère qu'instaurer des quotas de boursiers a été le seul moyen pour le ministère de désamorcer la critique qui lui est faite d'accroître, ou du moins de ne pas endiguer, les inégalités sociales et

territoriales. « Ces taux de boursiers ont été négociés avec chaque recteur, ce n'est pas uniforme d'une université et d'une filière à l'autre, donc, forcément, cela va créer des segmentations sociales. Accepter des élèves boursiers ne va pas remettre en cause les classements effectués en amont pour classer les dossiers. Les formations vont aspirer les meilleurs éléments, les exceptions du système. Il va y avoir avec ce procédé une sursélection, qui va de pair avec la hiérarchisation entre les filières. »

Sophie Vénéitay déplore que l'opacité sur la fixation des quotas de boursiers demeure. La professeure a réclamé ces données au rectorat de Versailles, sans succès. « Cela renforce notre incompréhension », dit-elle. Contactées par Mediapart, ni l'académie de Versailles ni l'académie de Paris ne nous ont répondu sur ce point précis.

Dans un spectre plus large, Leïla Frouillou craint que désormais, « avec tous ces critères, on [n'homogénéise] le recrutement des filières, qui visent un certain public, sans compter que ces critères favorisent les processus d'autocensure. La hiérarchisation scolaire des formations va s'accroître et, de fait, le cadre national du diplôme ne sera plus garanti ».

Sans compter que les nouvelles modalités d'accès au supérieur, qui prévoient par exemple de fournir une lettre de motivation et un C.V. pour chaque filière demandée, peuvent pénaliser les élèves les moins favorisés, qui ne fréquentent pas les établissements les plus cotés. Le poids du milieu d'origine a de fortes implications dans la réussite scolaire, comme le démontrent à longueur d'études les sciences de l'éducation. Au vu des cafouillages de Parcoursup, les jeunes risquent de se brider lors de la formulation de leurs vœux d'affectation dans les prochaines années, avertissent des sociologues. Les filles issues des quartiers populaires seront de plus victimes de la double peine.

À terme, les inégalités filles-garçons seront elles aussi accrues, selon Marie-Paule Couto. Elle a développé cet argumentaire dans un article publié sur le site La Vie des idées, coécrit avec sa consœur Fanny Bugeja-Bloch. Les jeunes femmes seront exclues de l'enseignement supérieur, alors qu'elles composent la majorité des élèves de l'université. Mais elles ont tendance, et pléthore d'études le prouvent, à se censurer dans leurs choix.

Pour la simple raison que lorsqu'il y a des processus en amont d'une procédure, les mécanismes d'autosélection s'accroissent et les femmes se les appliquent beaucoup plus. « Les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons, rappelle Marie-Paule Couto, et elles aspirent plus que leurs homologues masculins à intégrer l'université. Mécaniquement, cette réforme les concerne en premier lieu, d'autant plus que dans les quartiers populaires les inégalités sociales se jouent plus tôt. Les garçons sont très vite orientés plutôt vers les filières courtes. »

Ces risques induits par une sélection accrue à l'entrée de l'université ont été mis en évidence dès l'annonce de ce nouveau dispositif par des enseignants et les syndicats, lesquels n'ont jamais été écoutés par le gouvernement. Ce dernier n'a même jamais prononcé le terme ou sinon pour se défendre d'en instaurer une. Peu importe, le résultat est aujourd'hui évident.